

> LA LETTRE D'INFO

Berles-Monchel



L'actualité communale à votre porte.

MARS 2022 - EDITION 12

> La peupleraie Chantier participatif

Plusieurs rendez-vous participatifs se sont déroulés sur ce site : élagage, taille, transport de branches, fabrication de clôtures,...

Ces différents rendez-vous ont mobilisé plusieurs habitants souhaitant s'impliquer dans cette démarche collective et citoyenne. Afin de poursuivre cette dynamique, un atelier participatif vous sera proposé chaque premier samedi du mois à partir de 9h30.

Prochain rendez-vous :
Samedi 5 Mars



> Elections Présidentielle

Pour participer aux élections présidentielles des 10 et 24 avril, vous avez jusqu'au 4 mars pour vous inscrire sur la liste électorale. Le bureau de vote se situera au secrétariat de mairie à partir de 8h00.

Vous pouvez donner procuration :

- En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.

Ou

- En vous rendant directement dans une brigade de gendarmerie muni d'un justificatif d'identité.



> Assainissement Contrôle

Suite au constat de l'OFB* relevant des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, il a été demandé au SPANC des Campagnes de l'Artois de procéder au contrôle de l'ensemble des systèmes d'assainissement de notre commune. Sachant que le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs est obligatoire au minimum tous les 10 ans. (Le dernier contrôle s'est déroulé en 2009). Prochainement une communication spécifique vous sera adressée concernant les modalités de ce contrôle.

*Office Français de la Biodiversité

> Salle des fêtes

Un calendrier de réservation et du WI-FI disponible

Pour ce début d'année, le Conseil municipal avait à cœur de finilaser un outil indispensable pour les événements ou réunions suite aux locations de la salle des fêtes. Nombreuses étant les personnes souhaitant avoir un accès internet pour préparer ou animer leur événement dans de bonnes conditions. La salle multi-activités est dorénavant équipée d'un réseau wi-fi, pouvant être obtenu sur simple demande à la mairie. Plus besoin d'attendre pour anticiper la date de votre événement, le site de la commune proposera dans les prochaines semaines le planning des réservations et un formulaire de réservation en ligne.

Mairie

2 rue Jules de Bonnevallet
62690 Berles-Monchel

☎ 03-21-22-02-60



Les permanences

Le vendredi: 16h30 à 18h00

Le samedi: 10h00 à 12h00

✉ commune@berles-monchel.fr

🌐 www.berles-monchel.fr



> LA LETTRE D'INFO

> EVENEMENT

Opération: Je décore ma commune

L'opération "Décore ta commune" a pour objectif de favoriser le travail collectif dans la commune afin d'améliorer le cadre de vie.



L'opération se déroule les samedis 26 Mars et 02 Avril au secrétariat de Berles-Monchel. Différents supports en bois représentant une image de Pâques seront à votre disposition. Un modèle de tableau à peindre découpé en zones portant des numéros selon les couleurs attendues pour chacune. Inscription sur: www.berles-monchel.fr

Hauts de France propres

En 2021, le contexte sanitaire a contraint la commune d'annuler l'opération.

Rendez-vous le samedi 19 Mars, dès 9h30 au secrétariat de Mairie pour participer au ramassage de déchets dans la commune.

En 2020, l'opération Hauts-de-France propres a réuni 49 000 participants dans près de 1 230 points de ramassage. Au total, ce sont plus de 5263 m³ de déchets qui ont été ramassés.



> ECOLE

Inscription 2022

Les inscriptions pour la maternelle peuvent se faire directement auprès de la directrice, le jeudi (jour de décharge). En août les différentes informations concernant le règlement ou encore le circuit du bus seront en ligne sur le site internet de la commune.



> VIVRE EN BONNE HARMONIE

Je ne brûle aucuns déchets verts à l'air libre :

5 règlements sanitaires des Hauts-de-France interdisent cette pratique. Outre la gêne pour le voisinage (étendage du linge), le brûlage à l'air libre contribue à la dégradation de la qualité de l'air et a des conséquences sanitaires avérées (particules fines). La gendarmerie est compétente pour relever ces infractions.

Je ramasse les déjections canines lors des promenades

Quoi de plus désagréable que de marcher dedans sur les trottoirs ou accotements enherbés alors qu'il suffirait d'emporter un sachet. De nombreuses poubelles jalonnent les voies publiques.

Je jardine ou bricole en toute sérénité :

Aucun bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, en particulier le week-end pour les outils thermiques.

